

Chers collégiens, chers lycéens, chers étudiants, chères familles,

La rentrée se profile. Elle approche à grands pas. J'espère que chacun et chacune de vous a su mettre à profit le temps de vacances et de ressourcement familial si nécessaire à la constitution de nos équilibres personnels.

Je vous devine avides d'informations concrètes et pratiques. La circulaire de rentrée que je vous adresse n'en manque pas !

Prenez le temps d'en prendre connaissance et de noircir vos agendas des dates incontournables qu'il vous faut retenir.

Je ne vous cache pas ma grande joie de vous partager la bonne nouvelle : nous continuons à relever le défi de la scolarisation de tous en présentiel dès la rentrée. En effet, le cadre sanitaire aujourd'hui fixé par le ministre de l'Education Nationale nous autorise une reprise en présence de tous.

Sachez enfin que toutes les équipes de personnels et d'enseignants sont plus que jamais mobilisées pour que la réussite scolaire, mais aussi humaine des élèves, demeure le point de mire de nos efforts conjugués. Je sais pouvoir compter sur votre participation à l'édification heureuse de notre communauté. Heureuse parce qu'elle se sait convoquée par la passion de l'éducation, le respect de l'altérité, la foi en une réussite collective que couronnent nos individualités surmontées.

Faire oeuvre commune nous engage, nous pousse au dépassement, nous conduit à expérimenter la victoire des aventures fraternelles authentiques. Que cette année scolaire 2022/2023 ne soit pas scolaire. Surtout pas !!! Mais qu'elle puisse être plus que cela... nous y travaillons avec ardeur. Que cette nouvelle année dans notre établissement soit vivante, humanisante, porteuse d'une vie puissante et prometteuse, propice au discernement de chacune de nos vocations profondes, à l'image de la vie donnée, trop souvent ignorée, en la personne du Christ.

Confiance, équité, efficacité et sens constituent le paradigme, la feuille de route de notre action éducative.

En vous assurant de mon dévouement et du dévouement des équipes de Fénelon Notre Dame,
A vos côtés,

Père Eric BLANCHARD
Chef d'Établissement Collège-Lycées-Centre de Formation-UFA
Pilote de l'Ensemble Scolaire Fénelon Notre-Dame

ACCUEIL
DES COLLÉGIENS

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Prise en charge par le professeur principal en fonction des horaires suivants :

PÔLES	CLASSES	HORAIRES DE RENTRÉE	
		MATIN	APRES-MIDI
6 ^e – 5 ^e Entrée : 7 rue Chasseloup Laubat	6 ^e	Pas de cours	13 h 50 à 15 h 40
	5 ^e		13 h 50 à 16 h 50
4 ^e – 3 ^e Entrée : rue Marcel Paul	4 ^e		13 h 50 à 15 h 40
	3 ^e		14 h 45 à 16 h 50

Pour les élèves **du dispositif ULIS**, l'heure de rentrée est en fonction du niveau de référence inscrit dans le courrier de confirmation d'inscription envoyé en juillet 2022.

Les élèves internes sont accueillis dans un premier temps à La Maison de l'Étoile à SAINT XANDRE (17 rue de Marans, Place du Champ de foire) le jeudi 1^{er} septembre.

6^e : à partir de 7h30

5^e, 4^e et 3^e : à partir de 8h jusqu'à 13h.

Les familles devront ensuite ramener leurs enfants sur leurs sites pédagogiques selon l'horaire de rentrée indiqué.

UNE SEULE ENTRÉE ET UNE SEULE SORTIE

pour toute la durée de l'année scolaire :

=> pour les élèves de 6^e-5^e : 7 rue Chasseloup-Laubat

=> pour les élèves de 4^e-3^e : Rue Marcel Paul.

ACCÈS À
L'ÉTABLISSEMENT

1 - RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

Chef d'Établissement : Père Eric BLANCHARD
Directeur Adjoint Collège/Lycée GT : M. BIÉTRY Freddy
Directeur Adjoint Collège : M. BOEUF Sébastien
Adjointe en Pastorale scolaire : Mme FALOURD Florence

Le **Responsable** de niveau, avec les **Professeurs principaux**, et par délégation du Chef d'Établissement, est l'un des **interlocuteurs privilégiés** des élèves et des familles :

RESPONSABLES DE NIVEAU <i>(joignables via les secrétariats des familles)</i>	SECRETARIAT DES FAMILLES	VIE SCOLAIRE <i>à prévenir en cas d'absence de l'élève</i>
6 ^e : Mme BIZIÈRE Evelyne 5 ^e : Mme GARNIER Sandrine	Mme POCHON Béatrice Tél. 05 46 41 98 66 <i>b.pochon@fenelon-notredame.com</i>	Vie Scolaire 6 ^e -5 ^e Tél. 05 46 41 98 57
4 ^e : M. HARVOIRE Régis 3 ^e : Mme BERNARD Laurence	Mme SACRÉ Véronique Tél. 05 46 41 97 04 <i>v.sacre@fenelon-notredame.com</i>	Vie Scolaire 4 ^e -3 ^e Tél. 05 46 41 98 58

Animateur Pastorale collège : M. VELAZQUEZ Manuel
Conseillère Principale d'Éducation : Mme MIAILLE Marie-Hélène

Référent Vie Scolaire 6^e : Mme CHOLLET Lydie

Référent Vie Scolaire 5^e : M. GODET Cyril

Référent Vie Scolaire 4^e-3^e : M. BAHRI Saïd

Conseiller Principal d'Éducation Internat

et délégué prévention : M. BOULIE Romuald -Tél : **06 89 21 67 03**

Comptabilité des familles : Mme DE OLIVEIRA Anne-Marie

Tél : **05 46 41 07 21** - *a.deoliveira@fenelon-notredame.com*

2 – RÉUNION DE PARENTS SUR LE SITE DU COLLÈGE 4/3

Ces réunions se dérouleront sur le site du Collège 4^e-3^e,

accès UNIQUEMENT par la rue Marcel Paul

DATES (en Septembre)	HORAIRES	CLASSES CONCERNÉES
MARDI 13	17h15	6 ^e
JEUDI 08	17h15	5 ^e
MARDI 06	17h15	4 ^e
MARDI 20	17h15	3 ^e

Ordre du jour : *présentation des programmes et des enseignants, candidatures à l'élection des Parents Correspondants de Classe (le document de candidature établi par l'APEL sera communiqué via École Directe ultérieurement).*

Niveau 6^e : Réunion de présentation pour les familles des élèves inscrits du Programme d'Éducation International (Filière Internationale) **le vendredi 9 septembre 2022 à 18h à l'amphithéâtre du lycée (entrée rue Massiou)**

3 – RÈGLEMENT

Chaque élève recevra le jour de la rentrée un carnet de correspondance incluant le règlement intérieur du Collège. Les parents devront impérativement en prendre connaissance (signatures requises de l'élève et du responsable légal).

Ce carnet a également pour objet le contrôle d'identité de l'élève, de son emploi du temps et des autorisations de sortie, la correspondance avec les familles, et doit être présenté pour tout justificatif d'absence. À cet effet, chaque élève doit toujours être en possession de ce carnet.

En cas de renouvellement (perte ou détérioration), le nouveau carnet sera facturé 10€.

4 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Si vous n'avez pas effectué à ce jour les démarches de demande de carte de bus ou de renouvellement, les documents d'information sont disponibles auprès des sociétés de transport :

- Bus Yélo pour la Ville de La Rochelle et les communes de la Communauté d'Agglomération,
- Transports Nouvelle Aquitaine pour les communes hors Communauté d'Agglomération.

5 - CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE

L'accès au self-service se fait à l'aide d'un **badge** qui sert également :

- de carte d'identité scolaire,
- d'accès à l'établissement et au pointage des retards,
- de carte de prêt et de photocopie au C.D.I. (0,50 euros les 10 photocopies).

Ce badge est à conserver durant toute la scolarité au collège. Les nouveaux élèves recevront leur badge le jour de la rentrée. **Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement veilleront à avoir en leur possession le badge collège de l'an passé.**

En cas de renouvellement, le badge sera facturé 10€.



Le compte crédit « photocopies » est différent du compte « self ». La carte photocopie est préchargée de 1 copie (un minimum d'une copie est nécessaire pour toute impression).

6 – ÉTUDES DU SOIR

Étude du soir surveillée : Cette étude est destinée aux élèves qui souhaitent faire leurs devoirs en autonomie et surveillée par un personnel. Elle fonctionnera à partir du JEUDI 1er SEPTEMBRE, en salle d'étude du pôle 6^e/5^e pour l'ensemble du collège, de 17h à 18h.

Les familles seront invitées à nous faire connaître leurs intentions sur la dernière page du carnet de correspondance.



Attendre le vendredi 16 septembre pour renseigner cette page au stylo, compte tenu des changements d'emploi du temps possibles les premiers jours.

Étude du soir encadrée (avec aide aux devoirs avec personnel) : Elle sera mise en place à partir du lundi 5 septembre de 17h à 18h (proposée les Lundi, Mardi et Jeudi). Elle ne concerne qu'un nombre limité d'élèves. Une demande écrite début septembre devra être transmise au responsable de niveau qui décidera, avec la Conseillère Principale d'Education, de l'affectation de l'élève en fonction des places disponibles.


Rappel Tarifs : Étude surveillée : 4.20 € de l'heure - Étude encadrée : 5 € de l'heure

7 – RESTAURATION SCOLAIRE

Notre service de restauration est assuré par un prestataire : la société SCOLAREST.

-6^e et 5^e- La **demi-pension** est proposée pour 4 ou 5 repas par semaine.

Les **élèves externes** ont la possibilité de prendre des **repas occasionnels** (prix du repas occasionnel : 7.15€) en **alimentant la carte du self au préalable**.

Le paiement se fera en ligne via l'application internet Ecole Directe icône  (voir article 14 de cette circulaire) ou par chèque à l'ordre de « OGEC » (au verso seront mentionnés « self », le nom de l'élève et sa classe). Le chèque devra être déposé au secrétariat du pôle pédagogique 6^e-5^e, le matin avant le début des cours, à la récréation ou dans les boîtes aux lettres du collège mises à disposition.

-4^e et 3^e- Les **formules de demi-pension** sont proposées pour **1, 2, 3, 4** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) **ou 5** (avec le mercredi en plus) **jours** par semaine.

► Le choix définitif des régimes demi-pension sera pris en compte à partir du 19 septembre en fonction de l'emploi du temps et, pour des raisons d'organisation, doit se faire à jour fixe (**un document sera à compléter la deuxième semaine de la rentrée**). Avant cette date les élèves pourront déjeuner sur place.

► Ce choix est fait pour l'année scolaire et ne pourra être modifié qu'à chaque trimestre scolaire (**avant le 15 décembre pour le 2^e trimestre, avant le 15 avril pour le 3^e trimestre**).

► Les élèves externes n'ont pas la possibilité de prendre de repas occasionnels.

Ouverture du service de restauration

INTERNES		dès le jour de la rentrée pour ceux qui le souhaitent
DEMI-PENSIONNAIRES	6 ^e 5 ^e – 4 ^e – 3 ^e	Jeudi 1 ^{er} septembre Vendredi 2 septembre

8 – LIVRES ET FOURNITURES

De la 6^e à la 3^e, les élèves auront des manuels scolaires à disposition en classe. Pour le travail à la maison, ils disposeront via l'application École Directe d'un accès à la rubrique « manuels numériques ».

Pour plus de confort, nous vous conseillons de télécharger les livres numériques sur votre ordinateur (ou tablette). Cela donne la possibilité de consulter les manuels sans connexion internet. Pour toute difficulté, les familles se rapprocheront du responsable de niveau.

Les listes de fournitures peuvent encore être retirées auprès des secrétariats des familles ou sur la page d'accueil d'École Directe.

9 – CLUBS COLLÈGE

Une circulaire sera remise aux collégiens à la mi-septembre afin de leur permettre d'adhérer à un ou plusieurs clubs de leur choix pendant le temps de 12h00 à 13h50. Ont été proposées les années précédentes, des activités d'échecs, d'improvisation théâtrale, d'informatique, d'origami, d'atelier couture, de relaxation... Pour la rentrée 2022, la liste des propositions n'est pas encore définie et sera communiquée ultérieurement.

Pour ces activités périscolaires qui devraient débuter début octobre, prévoir une participation forfaitaire annuelle de 18€.

10 - BÉNÉVOLES EN PASTORALE

Il ne peut y avoir de proposition pastorale au profit des jeunes sans des adultes pour les aider à cheminer. Le concours des parents est essentiel à cette mission qui est aussi un appel à vivre son baptême.

L'accueil de tous, valeur prônée par notre projet éducatif, nous incite à inventer une multiplicité de chemins de rencontre avec les jeunes pour lesquels nous avons besoin de vous.

Si vous partagez ces convictions et envisagez d'en devenir acteur, nous vous invitons à contacter

M. VELAZQUEZ Manuel <i>Animateur Pastorale Collège</i>	au 05 46 41 95 70 ou m.velazquez@fenelon-notredame.com
ou Mme Florence FALOURD <i>Adjointe en Pastorale Scolaire</i>	au 05 46 41 95 70 ou f.falourd@fenelon-notredame.com

11 – CALENDRIER PASTORAL - MESSE DE RENTRÉE

MARDI 30 AOÛT à 16 h 30, dans le jardin des écoles (site Chasseloup) messe de pré-rentrée proposée pour l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels et familles).

MERCREDI 21 SEPTEMBRE à 8 h, à la Cathédrale Saint Louis (place de Verdun) une **messe de rentrée** est proposée. Elle rassemblera collégiens, lycéens et familles qui le souhaitent.

Les groupes de pastorale : catéchèse, culture des religions, questions de vie, groupe de musique et pastorale ne commenceront qu'à partir du lundi suivant la messe de rentrée. Autres dates à retenir :

Célébration de l'Avent	Mardi 29 novembre 2022	8h
Célébration des cendres	Mercredi 22 février 2022	12h
Célébration de l'Action de Grâce	Jeudi 1er juin 2023	11h

Tous les jeunes et adultes sont libérés de cours afin de pouvoir participer s'ils le souhaitent à la messe ou aux célébrations. Lorsqu'elles ont lieu à 8h, les cours commencent pour tous à 9h. Lorsqu'elles ont lieu à 11h, les cours se poursuivent à 12h.

12 – BOURSES D'ÉTUDES COLLÈGE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Sont concernés les élèves de la 6^e à la 3^e.

Vous pouvez d'ores et déjà évaluer vos droits à bourses en fonction du barème ci-dessous :

Montant des bourses et plafonds de ressources

Le montant annuel, calculé selon trois taux en fonction des charges et des ressources des familles, est de **105€, 294€ et 459€ à la rentrée 2022**. Elles sont versées **en trois fois**.

Taux et barème pour l'attribution d'une bourse de collège en 2022-2023

Revenus annuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 enfants ou plus
Plafond taux 1 : 105€/an	15 951	19 632	23 313	26 993	30 675	34 356	38 037	41 718
Plafond taux 2 : 294€/an	8 622	10 613	12 602	14 593	16 582	18 572	20 563	22 552
Plafond taux 3 : 459€/an	3 042	3 744	4 446	5 149	5 851	6 553	7 255	7 957

Les dossiers de demande de bourses d'études collège sont à retirer auprès du secrétariat du niveau concerné et à constituer courant septembre.

Vous devrez joindre impérativement à ce dossier votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021.

Date limite de restitution des dossiers au secrétariat : le 7 octobre 2022.

13 – FONDS SOCIAUX

Les familles qui se trouvent dans une situation financière difficile (du fait, par exemple, du chômage, de la maladie grave ou du décès de l'un des Parents) au moment de la rentrée ou dans le courant de l'année, sont invitées à se signaler auprès du secrétariat de niveau ou de la comptabilité.

Toute situation exceptionnelle sera examinée lors d'un rendez-vous.

14 – COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES : ÉCOLE DIRECTE



Il est possible, **grâce à une connexion Internet sécurisée** au service « Ecole Directe », de consulter à tout moment différentes données de la vie scolaire de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) en Collège et/ou en Lycée :

- . **bulletins périodiques, certificat de scolarité,**
; (à éditer ou à sauvegarder impérativement, aucun duplicata ne sera fourni. Le serveur efface tout en fin d'année scolaire) !
- . **retards, absences, sanctions et punitions,**
- . **emploi du temps,**
- . **cahier de texte,**
- . **accès direct aux livres numériques selon les disciplines**
- . **paiement en ligne de la restauration pour les repas occasionnels 6^e-5^e**

- Votre enfant **était déjà scolarisé** au Collège de l'Ensemble Scolaire Fénelon Notre-Dame, **vos codes d'accès restent inchangés pour la rentrée 2022.**

- Votre enfant **est nouveau** dans l'Ensemble Scolaire Fénelon Notre-Dame pour cette rentrée 2022,

vous allez recevoir un code d'accès personnel et confidentiel ainsi qu'un mot de passe en tant que parent : il vous suffira de vous connecter à notre site Internet



www.fenelon-notredame.com

de cliquer sur « Applications et outils en ligne » (tout en haut du site)

puis « Ecole Directe/Suivi de la scolarité » et de renseigner vos codes d'accès personnels (à personnaliser par la suite).

Ecole Directe dispose aussi d'un module de messagerie sur laquelle nous attirons votre attention.

Il vous permettra de prendre contact directement avec les enseignants de la classe et les personnels administratifs.

L'établissement communique avec les familles en grande partie avec cette messagerie, elle est donc **à consulter très régulièrement.**



Les élèves disposeront également d'un code d'accès à École Directe qui leur est propre (code distribué en classe si l'élève est nouvel arrivant). **Attention : le code famille n'a pas les mêmes fonctionnalités que le code élève. Il est important que chacun ait bien un compte École Directe actif.**

D'autre part, il existe un système de communication par SMS adressés systématiquement à la personne identifiée comme « responsable principal » sur le dossier d'inscription. Si votre enfant est absent(e) sans motif, c'est cette personne qui recevra automatiquement sur son téléphone portable un message lui signalant son absence.

15 – CALENDRIER SCOLAIRE

	Fin des cours	Reprise des cours
Vacances de la Toussaint	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Vendredi 3 février 2023	Lundi 20 février 2023
Vacances de printemps	Vendredi 7 avril 2023	Lundi 8 avril 2023
Pont de l'Ascension	Mercredi 17 mai 2023	Lundi 22 mai 2023
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023	

COLLEGE

	% de réussite 2022	Répartition des MENTIONS	% de réussite 2021
D.N.B. - BREVET DES COLLEGES			
SERIE COLLEGE 237 admis sur 243 candidats	97,53% <i>dont 86 % de mentions</i>	34,6% TB 32,9% B 18,6% AB	97,6%
SERIE PROFESSIONNELLE option PREPA METIERS 11 admis sur 11 présents	100% <i>dont 82% de mentions</i>	9,1% TB 9,1% B 63,6% AB	92,8%

LYCEES

LYCEE GENERAL			
BAC GENERAL	100 % <i>dont 79,25 % de mentions</i>	1,48% TB avec félicitations 23,70% TB 24,44% B 29,63% AB	99,24%
LYCEE TECHNOLOGIQUE			
BAC STMG CGRH (Sc. & Techno. de Management et de Gestion)	100% <i>dont 75% de mentions</i>	66,67% B 33,33% AB	<i>pas de candidat</i>
BAC STMG MERCATIQUE	100% <i>dont 25% de mentions</i>	25% AB	100%
BAC ST2S (Sc. & Techno de la Santé et du Social)	91,67% <i>dont 45,45% de mentions</i>	9,09% B 36,36% AB	100%
BAC STI2D (Sciences et Techniques Industrie) option Génie Energétique	100% <i>dont 75% de mentions</i>	75% AB	100%
LYCEE PROFESSIONNEL			
CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF (ATMFC)	100%	-	100%
BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL	100% <i>dont 57,14% de mentions</i>	14,29% B 42,85% AB	100%
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	85,71% <i>dont 67,5% de mentions</i>	10,71% B 42,86% AB	100%
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE option A : Animation et gestion de l'espace commercial	75% <i>dont 67,5% de mentions</i>	12,5 % TB 16,25% B 56,25% AB	<i>option non ouverte</i>
BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES A LA PERSONNE (ASSP) option B : En structure	100% <i>dont 52,38% de mentions</i>	19,05% B 33,33% AB	100%
BAC PRO TECHNICIEN MAINTENANT DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (TMSEC)	80% <i>dont 50% de mentions</i>	25% B 25% AB	100%
BAC PRO SYSTEMES NUMERIQUES (SN)	100% <i>dont 66,67% de mentions</i>	11,11 % TB 22,22% B 33,33% AB	100%
POST BAC			
BTS FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE option B : Froid et conditionnement d'air	85,71%		100%
BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)	92,86%		70,60%
BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS option B : Solutions logicielles et application métiers (SLAM)	85,71%		<i>option non ouverte</i>

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			